


Délimitation des zones sensibles pour l'avifaune en période hivernale lors d'activités terrestres (trail...)

 zones sensibles

 périmètre d'étude

1 Cap blanc-Nez et noires mottes : dortoirs de Hiboux des marais.
période sensible : 1er octobre - 1er avril

2 Plage du Chatelet, roselière de Tardinghen et lac de Wissant :
regroupement de limicoles (Grand Gravelot, Bécasseaux...), présence
du Butor étoilé, dortoir de Grand cormoran.
période sensible : 1er septembre - 1er avril

3 Plage d'Audresselles : hivernage de limicoles (Tournepieuvre à
collier, Grand Gravelot)
période sensible : 1er octobre - 1er avril

4 Estuaire de la Slack : hivernage du Pipit maritime, Tournepieuvre à
collier, Grand Gravelot.
période sensible : 1er octobre - 1er avril

5 Haute vallée de la Slack : hivernage de Hiboux des marais
période sensible : 1er octobre - 1er avril

6 et 7 Pointe aux oies et pointe de la Crèche : hivernage du Tournepieuvre
à collier, Grand Gravelot.



PPIGE, GON

© Tous droits réservés - 2018

0 2.5 5 km